

Note diplomatique 2021/4

La 59^e réunion du Comité permanent de la Convention sur les zones humides 21 au 25 juin 2021

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments à la Mission permanente et a l'honneur de l'informer que les séances plénières de la 59^e réunion du Comité permanent (SC59) auront lieu du mardi 22 au vendredi 25 juin 2020, au siège du Secrétariat de la Convention, à Gland, Suisse.

La 59^e réunion sera précédée, le lundi 21 juin, par des réunions des sous-groupes et groupes de travail du Comité.

Pendant toute la semaine, l'interprétation simultanée sera assurée dans les trois langues officielles de la Convention.

L'ordre du jour provisoire est disponible sur le site internet de la Convention à l'adresse https://www.ramsar.org/fr/evenement/59e-reunion-du-comite-permanent. Des liens vers les documents seront ajoutés à l'ordre du jour au fur et à mesure de leur publication.

La composition du Comité permanent et de ses sous-groupes et groupes de travail est publiée sur le site internet de la Convention à l'adresse https://www.ramsar.org/fr/a-propos/le-comite-permanent-actuel-2018-2021-les-membres.

Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur des sessions de la Conférence des Parties, tout État qui n'est pas Partie contractante à la Convention peut être représenté par des observateurs qui, à l'invitation du président, peuvent participer sans droit de vote aux délibérations de toute session à moins qu'un tiers au moins des Parties contractantes présentes ne s'y oppose.

Le Secrétariat prie les observateurs nommés, représentant des États non Parties à la Convention qui demandent le statut d'observateurs à la réunion, de procéder à leur pré-inscription avant le **15 avril 2021**.

Afin de valider la pré-inscription, une lettre de nomination officielle signée par le chef de l'agence gouvernementale compétente ou le ministère des Affaires étrangères, doit être téléchargée en y indiquant les noms des représentants / chefs de la délégation de l'Etat.

Le système de pré-inscription en ligne est à l'adresse suivante : https://contacts.ramsar.org/fr/inscription-sc59.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la Mission permanente l'assurance de sa haute considération.

Gland, le 15 mars 2020

